

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 4 juillet 2023

23-06-114

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 21 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Bénédicte GUICHON pouvoir à Michel GALAND, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET COORDINATION DE L'ACTIVITE MUNICIPALE

RH - TABLEAU DES EFFECTIFS_JUIN 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel et de l'évolution des postes,

Modification des postes suite à des évolutions de poste

Suite à des mobilités et des départs, il est proposé au Conseil Municipal :

-de modifier des postes pour permettre le recrutement de nouveaux agents, à savoir :

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'administratif, et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe

- suppression d'un emploi permanent à temps complet de conseiller des APS, et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique

- suppression d'un emploi permanent à temps complet de conseiller principal des APS

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet principal de 1^{ère} classe

Au 1^{er} juillet 2023, le tableau des effectifs de la Ville de Libourne est arrêté comme suit :

Grades	Temps de travail	Effectif total	Répartition par budget	
			Effectif Budget principal	Effectif Budget FAC
Filière administrative				
Emploi fonctionnel DGA	TC	1	1	-
Attaché principal	TC	3	2	1
Attaché	TC	3	3	-
Attaché	TNC 17H30	1	1	-
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	3	2	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC	6	4	2
Rédacteur	TC	6	6	-
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	31	31	-
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TNC 28H00	1	1	-
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	18	18	-
Adjoint administratif	TC	14	13	1
Filière technique				
Ingénieur principal	TC	7	7	-
Ingénieur	TC	2	2	-
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	TC	5		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	-	1
Technicien	TC	1	1	-
Agent de maîtrise principal	TC	24	22	2
Agent de maîtrise	TC	14	13	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	33	33	-
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 30H	1	1	-
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	56	56	-
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 31H30	1	1	-
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 30H	1	1	-
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 12H30	1	1	-
Adjoint technique	TC	97	96	1
Adjoint technique	TNC 31H30	11	11	-
Adjoint technique	TNC 28H45	1	1	-
Adjoint technique	TNC 30H	3	-	-

Filière sociale					
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	TC	1			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	TC	17			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TC	1			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TNC 31H30	7			
Filière culturelle					
<i>Patrimoine et bibliothèques</i>					
Conservateur des bibliothèques	TC	1	1	-	
Attaché de conservation du patrimoine	TC	1	1	-	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	1	-	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	TC	3	3		
Assistant de conservation du patrimoine	TC	1	1	-	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	TC	7	7	-	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	TC	4	4	-	
Adjoint du patrimoine	TC	1	1	-	
<i>Enseignement artistique</i>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	TC	1	1	-	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	TC	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TC	7	7	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 15H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 14H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 10H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 8H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 19H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 17H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 13H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 12H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 8H	1	1	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 5H	2	2	-	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 3H	1	1	-	

2 ^{ème} classe				
Assistant d'enseignement artistique	TC	3		
Assistant d'enseignement artistique	TNC 4H	1		
Filière animation				
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	TC	3	3	-
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	TC	2	2	-
Animateur	TC	6	6	-
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	TC	9	9	-
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	TNC 28H	1	1	-
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	TNC 24H30	1	1	-
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC	9	9	-
Adjoint d'animation	TC	19	19	-
Adjoint d'animation	TNC 31H30	2	2	-
Adjoint d'animation	TNC 28H	1	1	-
Adjoint d'animation	TNC 24H30	1	1	-
Filière sportive				
Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	TC	4	4	-
Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	1	-
Éducateur des APS	TC	2	2	-
Filière police				
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	1	-
Brigadier chef principal	TC	16	16	-
Gardien brigadier	TC	3	3	-

Ces emplois pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement des articles L332-8, L 332-13 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le tableau des effectifs de la Ville de Libourne présenté ci-dessus

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication, le 04/07/2023
 Fait à Libourne

Le Maire,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 4 juillet 2023

23-06-115

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 21 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Bénédicte GUICHON pouvoir à Michel GALAND, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET COORDINATION DE L'ACTIVITE MUNICIPALE

RH - EMPLOIS NON PERMANENTS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,


Considérant le vote du budget principal et du budget annexe 2023 de la Ville de Libourne et l'inscription des crédits budgétaires pour permettre le recrutement d'agents contractuels saisonniers et temporaires,

Considérant que la Ville de Libourne recrute parfois des personnes contractuelles pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques ou surcroît d'activité,

Considérant que la Ville de Libourne recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

Vu l'article L.332-23 du code général de la fonction publique qui autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230628-D_2023_115-DE



- à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs,
- à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, au cours d'une période de douze mois consécutifs,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que ces emplois doivent être créés par l'assemblée délibérante,

Considérant que pour 2023, il est décidé la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité ; ces emplois sont répartis selon les besoins dans les différentes directions et services de la collectivité,

Considérant qu'en tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins dans le cadre de la préparation budgétaire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 juin 2023,


Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- procède à la création de postes non permanents saisonniers et temporaires suivants :

DIRECTION	SERVICE	FONCTIONS	STATUT	CADRE D'EMPLOI	POSTES	QUOTITE
DGST	CTM	agent de manutention	saisonnier	adjoint technique	4	35H
DGSA	Éducation	animateur périscolaire	temporaire	adjoint d'animation	1	20H
DAC	Musée	agent d'accueil	temporaire	adjoint du patrimoine	1	35H

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication, le 04/07/2023
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

